



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 décembre 2017 à 14h

Présents : Jean-Pierre GANDOIS, Gérard GARNIER, Jean-Noël BONARDI, Danièle EVIN, Bernard SIGNORET, Nadine MARGAILLAN, Lionel RAIMBAULT, Amélie MONCOMBLE, David SIGNORET, Henri DUSSERRES, Jean-Daniel GUIEU, Carole CHAUVET.

Excusés : Dominique CERBELAUD (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Marc CEZANNE (Pouvoir à Gérard GARNIER).

Absents : Chantal BIBAUT, Amélie MONCOMBLE.

Secrétaire de séance : Danièle EVIN.

ORDRE DU JOUR :

- 01 Vente de l'école de la Montagne
- 02 Vente du ranch du Boscodon
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h15

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique que par manque de temps, le compte-rendu du 7/12/2017 n'a pu être fait et sera présenté aux votes lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

01 Vente école de la Montagne

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°59/2012 déclassant l'ancienne école de la Montagne dans le domaine privé de la commune et la n°46/2013 autorisant la vente aux consorts Benoit/Goerger. Les consorts Benoit / Goerger s'étant désistés et le Service des Domaines ayant revu son estimation à la baisse, la commune avait confié par délibération n°45/2017, la vente de ce bien à l'agence Square Habitat pour un montant de 99 000€.

Il indique que l'agence Square Habitat a trouvé un acheteur en la personne de Melle Marion Besseau au prix de 99 000€ (quatre vingt dix neuf mille euros).

Approuvé à l'unanimité.

02 Vente du ranch du Boscodon

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'acquéreur mentionné dans la délibération n°44/2015 du 16/07/2015 pour l'acquisition du Ranch du Boscodon s'est désisté.

Il rappelle qu'à la sollicitation de la commune, la Safer a été chargée de la vente de ce bien composé de l'ensemble des parcelles cadastrées en Section A, n°1217, 288, 1219, 1218, 1220 incluant des bâtiments à usage équestre.

Monsieur le Maire indique que Monsieur et Madame Mickaël et Laetitia BRUN se sont portés acquéreurs de ce bien au prix de 30 000€ (Trente mille euros) et que la Safer leur a attribué.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 15h10.

Le Maire,
Jean-Pierre GANDOIS.